

« concessions réciproques. Pour la préparation de cette transaction, vous pouvez compter sur notre aide amicale. »

Voici, d'après les procès-verbaux de la Conférence, comment Clemenceau posa la question les 19, 24 avril 1919 :

« Je ne me séparerai pas volontiers de l'Italie dans cette heure grave. Je rappellerai que, lorsqu'autrefois, elle s'est éloignée de nous et s'est rapprochée d'Etats qui nous étaient hostiles, je suis malgré tout resté son ami. Le président Wilson a fait valoir des arguments puissants. Mais nous, nous sommes liés à l'Italie par un traité. Ce n'est pas moi qui l'ai signé, mais je ne renierai pas la signature de la France. Je ferai remarquer d'ailleurs que ce traité qui donne la Dalmatie à l'Italie, DONNE FIUME AUX CROATES. C'est avec une émotion profonde, qu'après des mois d'efforts communs pour assurer la paix du monde, nous verrions un des peuples qui ont fait le plus pour l'humanité, se séparer de nous. Nous en souffririons beaucoup. L'Italie en souffrirait peut-être davantage. Si nos amis doivent s'en aller, je souhaite qu'après une consultation avec leurs compatriotes, ils puissent bientôt nous revenir et s'entendre avec nous sur la base de la raison. Mon cœur sera toujours avec l'Italie, avec sa grande et noble histoire, avec son génie, plus nécessaire que jamais à la civilisation. Mais le devoir parle haut. J'ai fait, vous le reconnaîtrez, tous mes efforts en vue de la conciliation. L'Italie a notre parole, nous ne la contestons pas. Mais elle a donné aussi sa parole en avril 1915 de laisser Fiume aux Croates. »

Quant au président Wilson, il s'en tint à son point de